

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

Motion proposée par les Groupe Socialiste Ecologiste et Républicain,
Front de Gauche et UMPA
présentée par Guy Bonneau

Lutte contre les nuisances aériennes : une copie à revoir

Le 17 novembre dernier, Nathalie Kosciusko-Morizet a arrêté un nouveau plan visant à « diminuer les nuisances sonores dues au trafic aérien dans notre région, notamment par le rehaussement de 300 mètres » de l'altitude à laquelle les avions amorcent leur descente. Selon la Ministre, ceci permettrait une réduction de 50 % du niveau sonore et une baisse de 60 % du nombre de personnes exposées à plus de 65 décibels à chaque mouvement aérien.

De très nombreuses associations de défense de l'environnement et de riverains, le comité syndical du PNR du Gâtinais français, des centaines d'élus de tous bords politiques dénoncent l'inefficacité des mesures prises par la Ministre. En effet, leur application ne fera que déplacer le problème et les nuisances toucheront des dizaines de milliers de Franciliens supplémentaires, du fait de l'allongement des trajectoires d'approche. Ainsi, l'application de ce plan aura des conséquences désastreuses pour l'environnement sonore des habitants.

De plus, les nuisances à l'égard des riverains les plus proches des aéroports ne sont pas assez allégées, le relèvement de 300 mètres ne permet, de fait, qu'une diminution du bruit perçu de 2,5 décibels sur quelques kilomètres, soit une différence imperceptible par l'oreille humaine selon BruitParif.

Par contre, cet allongement des trajectoires aura pour conséquence d'allonger les plans de vol et donc les consommations de kérosène et les rejets nocifs, en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Nous regrettons que l'opposition des élus et de la population, mentionnée par le commissaire enquêteur, n'ait pas été prise en compte dans l'élaboration du plan. De même, les solutions alternatives proposées par les experts missionnés par le PNR du Gâtinais français n'ont pas été soumises à un arbitrage.

Le Conseil général de l'Essonne, après en avoir délibéré :

Demande que d'autres solutions soient étudiées et que dans l'attente, un moratoire sur l'application de ces mesures soit décidé.

Il manifeste son appui aux recours entamés par les associations, le PNR du Gâtinais français et les élus locaux pour faire annuler cet arrêté ministériel.